

Extrait des délibérations

à la Commission permanente

N° CP-2025-8-1-1 **Séance du** lundi 17 novembre 2025

FONDS DE SOLIDARITE TERRITORIALE - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT

Présidence de : M. BIERRY Frédéric

PRESENTS:

ADRIAN Daniel, BEHA Nicole, BELTZUNG Maxime, BEY Françoise, BIHL Pierre, BOHN Patricia, BUFFA Jean-Claude, CLAUSS Robin, COUCHOT Alain, DA SILVA ADRIANO Valérie, DEBES Vincent, DELATTRE Cécile, DIETRICH Martine, DILIGENT Danielle, DOLLINGER Isabelle, DREXLER Sabine, DREYFUS Elisabeth, ELMLINGER Carole, ERBS André, ESCHLIMANN Michèle, FREMONT Damien, FUCHS Bruno, GRAEF-ECKERT Catherine, GREIGERT Catherine, HAGENBACH Vincent, HECTOR-BUTZ Isabelle, HEINTZ Paul, HELDERLE Emilie, HEMEDINGER Yves, HOULNE Monique, ISSELE Christelle, JANDER Nicolas, JEANPERT Chantal, JENN Fatima, KALTENBACH Nathalie, KLEITZ Francis, KLINKERT Brigitte, KOBRYN Florian, KOCHERT Stéphanie, KRIEGER Laurent, LARONZE Fleur, LEHMANN Marie-Paule, LORENTZ Michel, LUTENBACHER Annick, MARTIN Monique, MATT Nicolas, MAURER Jean-Philippe, MEYER Philippe, MILLION Lara, MULLER Lucien, MULLER-BRONN Laurence, MUNCK Marc, OEHLER Serge, PFEIFFER Pascale, QUINTALLET Ludivine, REYMANN Anne, SCHELLENBERGER Raphaël, SCHILDKNECHT Jean-Luc, SCHMIDIGER Pascale, SENE Marc, SITZENSTUHL Charles, STRAUMANN Eric, TENENBAUM Anne, VALLAT Marie-France, VOGT Pierre, VOGT Victor, WOLF Etienne, WOLFHUGEL Christiane, ZAEGEL Sébastien, ZELLER Fabienne

EXCUSES AVEC PROCURATION:

HOERLE Jean-Louis donne procuration à DILIGENT Danielle KAMMERER Joseph donne procuration à ELMLINGER Carole MARAJO-GUTHMULLER donne procuration à MEYER Philippe PAGLIARULO Karine donne procuration à KLEITZ Francis SUBLON Yves donne procuration à DREYFUS Elisabeth VETTER Jean-Philippe donne procuration à TENENBAUM Anne ZELLER Thomas donne procuration à SCHMIDIGER Pascale

EXCUSEE:

RAPP Catherine

ABSENT:

SCHULTZ Denis

La Commission permanente du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU le Code des relations entre le public et l'administration, notamment son article L.242-4,
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n° CD-2021-6-0-4 du 1er juillet 2021 relative aux délégations de compétences du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace à la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n° CD-2022-3-1-1 du 20 juin 2022 relative à la stratégie d'accompagnement et de contractualisation avec les territoires,
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n° CD-2025-2-1-1 du 14 mars 2025 relative au Budget primitif 2025 Service public Alsacien et transformation de l'action publique en lien avec les habitants Politique de l'aménagement, de l'ingénierie et de la contractualisation,
- VU la délibération de la Commission permanente du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n° CP-2025-3-1-1 du 25 avril 2025 relative à l'attribution de subventions d'investissement au titre du Fonds de Solidarité Territoriale, notamment au bénéfice du Musée du patrimoine et du Judaïsme pour des travaux d'aménagement et d'éclairage,
- VU le règlement budgétaire et financier de la Collectivité européenne d'Alsace, modifié,
- VU le règlement du Fonds de Solidarité Territoriale modifié,
- VU la demande du Musée du patrimoine et du Judaïsme du 30 juin 2025,
- VU l'avis des Commissions Nord Alsace Haguenau Wissembourg, Ouest Alsace Saverne Molsheim, Eurométropole de Strasbourg, Centre Alsace et de l'équité territoriale, Région de Colmar, Agglomération de Mulhouse et Sud Alsace Saint-Louis, Sundgau et Thur-Doller en date du 31 octobre, 3 et 4 novembre 2025,
- VU le rapport du Président de la Collectivité européenne d'Alsace,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Attribue des subventions d'investissement, au titre du Fonds de Solidarité Territoriale, pour un montant total de 833 063 € telles que détaillées dans le tableau joint en annexe à la présente délibération et comprenant notamment des subventions de 25 083 € au bénéfice de la Société de gymnastique Alsatia Wattwiller et de 38 318 € au bénéficie de l'association APALIB;
- Approuve la convention financière destinée notamment à permettre le versement de la subvention d'investissement de 25 083 € précitée allouée au titre du Fonds de Solidarité Territoriale, à conclure entre la Collectivité européenne d'Alsace et la société de gymnastique Alsatia Wattwiller, jointe en annexe à la présente délibération;
- Approuve la convention financière destinée notamment à permettre le versement de la subvention d'investissement de 38 318 € précitée allouée au titre du Fonds de Solidarité Territoriale, à conclure entre la Collectivité européenne d'Alsace et l'association APALIB, jointe en annexe à la présente délibération;

- Autorise le Président de la Collectivité européenne d'Alsace à signer lesdites conventions financières ;
- Décide, en application de l'article L.242-4 du Code des relations entre le public et l'administration, de retirer la délibération n° CP-2024-9-1-1 de la Commission permanente du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace du 25 avril 2025 susvisée uniquement en ce qui concerne l'attribution au musée du patrimoine et du Judaïsme d'une subvention d'investissement de 4 960 € pour des travaux d'aménagement et d'éclairage au titre du Fonds de Solidarité Territoriale;
- Précise que les subventions feront l'objet d'un versement unique en fin d'opération sur présentation des justificatifs requis. Les crédits correspondants seront prélevés sur le programme P062 du budget de la Collectivité européenne d'Alsace et les imputations budgétaires correspondantes sont détaillées dans le tableau annexe joint à la présente délibération.

Adopté à l'unanimité

0 voix contre

0 abstention

9 non-participations au vote
Nicolas JANDER, Maire de la Commune d'Altkirch
Vincent HAGENBACH, Maire de la Commune de Hagenbach
Lara MILLION, membre du CA au sein de l'Espace 110
Pascale SCHMIDIGER, Maire de la Commune de Saint-Louis
Vincent DEBES, Maire de la Commune de Hoenheim
Cécile DELATTRE, Maire de la Commune d'Oberhausbergen
Nathalie KALTENBACH, Maire de la Commune de Barr
Michèle ESCHLIMANN, Maire de la Commune de Wasselonne
Serge OEHLER, membre du CA au sein du CSC Victor Schoelcher